

**DECISION N° 20230310_P_029
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

**Département de la
Haute-Loire**

**Arrondissement
D'YSSINGEAUX**

**Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme

**Objet : Signature d'un acte spécial de sous traitance pour les travaux concernant la
réhabilitation de la piscine d'été en parc aqualudique sur la commune d'Aurec-sur-Loire**

N° 20230310_P_029

Le Président,

Décide

OBJET

De signer un acte spécial de sous traitance au marché :

- Mandataire du groupement : **HERVE THERMIQUE**
- Entreprise du groupement concernée : **ENTREPRISE CHAZELLE**
- Pour les travaux de réhabilitation de la piscine d'été en parc aqualudique sur la commune d'Aurec-sur-Loire

Pour la réalisation des prestations suivantes :

- **Dallage en béton coulé sur fond de forme**

D'un montant maximum de :

- **55 125.00 € HT** en paiement direct

L'entreprise sous-traitante désignée :

**SOLS LOIRE AUVERGNE
472 RUE JULES VEDRINES
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Les autres modalités relatives aux conditions de paiement restent inchangées.

Fait à LA SEAUVESURSEMENE, Le 10 MARS 2023

Le Président,

